

TRIER, MAINTENANT C'EST + FACILE

GUIDE DU TRI



som
Vallée de Chevreuse

SYNDICAT MIXTE D'ORDURES MÉNAGÈRES
DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE

TRIEZ FACILE,

Faire le bon geste de tri est essentiel car un déchet bien trié peut être recyclé ou transformé, donc redevenir utile.

C'est pour vous simplifier le tri et, ensemble, faire progresser le recyclage, que nous avons engagé l'extension des consignes à tous les emballages plastiques.



Vous pouvez désormais **jeter dans le bac jaune tous les emballages ménagers, sans distinction**, qu'ils soient en métal, en papier, en carton ou en plastique !

C'est aussi pour vous simplifier le tri que nous avons décidé d'implanter **plus de 70 nouveaux conteneurs à verre sur notre territoire.**

Nous avons donc conçu ce nouveau guide qui vous aidera au quotidien.

Vous y trouverez toutes les indications utiles et les informations indispensables pour **mettre dans le bon bac, déposer au bon moment et au bon endroit** ce que vous voulez jeter. Un geste simple aux conséquences directement mesurables pour notre environnement.

Alors, tout simplement, triez pour recycler !

Jean-François Vigier

*Président du Siom de la Vallée de Chevreuse
Maire de Bures-sur-Yvette*

TRIEZ UTILE !

Les emballages ménagers plastiques	4
Les papiers	9
Les cartons & briques alimentaires	10
Les emballages métalliques	12
Le verre	14
Les ordures ménagères	18
Les encombrants ménagers	20
Les déchets toxiques	22
Les déchets verts	23
Les déchets d'équipements électriques & électroniques	24
La déchèterie	26



LES EMBALLAGES MÉNAGERS PLASTIQUES



Avec l'extension des consignes à TOUS les emballages ménagers plastiques, le tri est plus simple !

Vous pouvez désormais jeter **dans le bac jaune tous les emballages ménagers sans distinction** : ceux en métal, en papier, en carton, en plastique... tous sans exception !

CELA PERMETTRA LE RECYCLAGE DE PLUS DE 1000 TONNES D'EMBALLAGES SUPPLÉMENTAIRES PAR AN !

ATTENTION : ces consignes prévalent désormais sur les consignes nationales, notamment celles figurant sur les emballages.

TRIER C'EST UTILE
MAINTENANT C'EST + FACILE

Nouveau

Jetez TOUS
vos emballages
PLASTIQUES
dans le
BAC JAUNE...

... Avec
tous les papiers,
les cartons,
les emballages
métalliques,
les flacons
et bouteilles
en plastique.

• Inutile de
les laver,
BIEN LES VIDER
• Tous
les emballages
plastiques
SAUF
LES OBJETS.

TOUJOURS EN VRAC !

Avec le **som** Service de l'Ordre Municipal **TRIEZ POUR RECYCLER !**  LES EMBALLAGES

Il suffit de mettre dans le bac jaune
**TOUS les emballages ménagers plastiques,
SAUF LES OBJETS.**

**PAS BESOIN
DE LES LAYER :**
il suffit
qu'ils soient
bien vidés

- **Toutes les bouteilles** (eau, huile, soda, lait, jus de fruits...) qu'elles soient **opaques** ou **transparentes**.



- **Tous les tubes, les flacons et bidons** (lessive, produits ménagers, gel douche, tubes de produits cosmétiques, dentifrice...).



- **Toutes les barquettes** (de viande, de beurre, de pâtisseries, de salades préparées, de plats cuisinés...) et les éléments de calage en polystyrène.



- **Toutes les boîtes** (œufs, poudre chocolatée...) et **tous les pots** (yaourt, crème fraîche, produits cosmétiques ou d'hygiène...).



- **Tous les sacs et sachets** (sacs de caisse, sachets Zip, sacs de produits surgelés, de fromage râpé, sachets de bonbons, de pain de mie...).



- **Tous les films** (films alimentaires, films de protection des journaux, films de protection des packs d'eau ou de lait...).

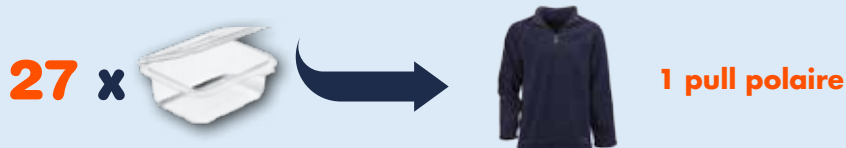


À JETER

- **TOUJOURS EN VRAC**
- **SANS LES IMBRIQUER**

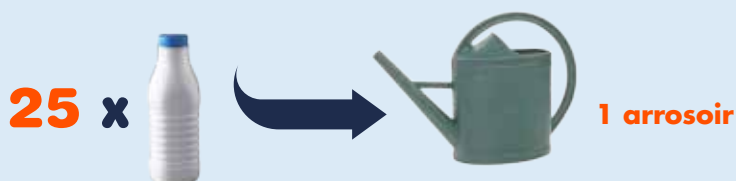


TRIEZ POUR RECYCLER !



- 1 tonne de PET^(*) recyclé = **2,29 tonnes** équivalent **CO2 évitées**
- 1 kilo de Film transparent ou de sachets plastiques recyclés = **0,8 kilo** équivalent **PETROLE économisé**
- 1 tonne de PEHD^(**) recyclé = **68 BACS DE COLLECTE** de 120 Litres

(*) PET : Polyéthylène Téréphtalate (**) PEHD : Polyéthylène Haute Densité



• Les emballages plastiques (bouteilles et flacons)

sont compactés, puis transportés vers un centre de régénération. Ils sont broyés en paillettes et plongés dans l'eau. Les paillettes et les granulés sont ensuite envoyés au recycleur qui les **transforme**, soit en **nouveaux produits**, soit en **emballages**.



... Depuis 1992, la collecte sélective, le tri et le recyclage des emballages ont permis la création de 28 000 emplois directs
(Etude Ernst & Young 2007).



LES PAPIERS



**Il suffit de mettre dans le bac jaune
TOUS les papiers.**

- Les journaux, les magazines, les prospectus, les annuaires, les enveloppes, les papiers d'écriture et de bureau, le papier cadeau...



TRIEZ POUR RECYCLER !

- Les papiers, les journaux ou les magazines, après « désencrage », sont transformés en pâte pour fabriquer à nouveau du papier.
- **Taux d'utilisation des papiers et cartons recyclés = 65,9%**

En



... Les emballages sont collectés et apportés en centre de tri, où ils sont séparés par famille de matériau (papier-carton, acier, aluminium, plastique). La revente de ces matériaux à des recycleurs génère des recettes pour le Siom.



LES CARTONS & BRIQUES ALIMENTAIRES



**Il suffit de mettre dans le bac jaune
TOUS les emballages en carton.**

- **Cartons** : emballages de colis, emballages alimentaires gras (pizzas, sandwiches), barils (lessive...).



- **Cartonnettes de suremballages** (gâteaux, sucre, thé, céréales, yaourts, soupes, purée, riz, pâtes...)



- **Briques alimentaires** (jus de fruits, lait, soupe...).



TRIEZ POUR RECYCLER !

- Une fois triés, les cartons et briques sont transportés à la papeterie. Les fibres sont raffinées puis essorées, séchées et pressées pour faire de la pâte cellulosique.



On obtient de la feuille de papier qu'on enroule en de grosses bobines.

Une fois à la cartonnerie, on décline ces feuilles soit en nouveaux produits, soit en emballages.

- La fibre de cellulose se recycle jusqu'à 5 FOIS.



1 boîte à chaussures

- La pulpe des briques alimentaires servira à confectionner, entre autres, du papier toilette, des mouchoirs ou du papier d'essuyage industriel.

- 1 tonne de briques alimentaires = 1,98 tonne de BOIS

1
tonne



29 000 paquets
de 10 mouchoirs

LES EMBALLAGES MÉTALLIQUES

**Il suffit de mettre dans le bac jaune
TOUS les emballages ménagers métalliques...
Même les plus petits.**

- **Petits emballages métalliques ou en aluminium** (muselets de bouteilles, couvercles de bocaux, capsules et dosettes de café, blisters de médicaments, tubes de crème, papier aluminium...).



- **Aérosols et bidons** (mousse à raser, déodorant, désodorisant, dépoussiérant, sirop, huile alimentaire...).



- **Boîtes de conserve et canettes** (conserve de fruits, de légumes, de poissons... ; canettes de jus de fruits, de sodas...).



TRIEZ POUR RECYCLER HIGH TECH !

Une fois trié, l'aluminium est compacté en paquets pour être transporté vers un centre d'affinage. On le broie puis on le fond pour le couler en **lingots** ou le conserver **sous forme liquide** pour expédition chez les industries de transformation.

L'acier des boîtes de conserve ou des canettes est déposé à l'aciérie où il est broyé, fondu puis étiré et **transformé en bobines, en barres ou en fils**.



En



... Ce système permet **de limiter les pollutions** de l'air, de l'eau ou des sols dues à l'extraction des ressources naturelles nécessaires à la production de matières premières.

... Le recyclage favorise enfin d'importantes économies d'énergie : fabriquer un produit à partir d'aluminium recyclé permet par exemple d'utiliser 95% d'énergie en moins qu'en utilisant de la bauxite (la ressource naturelle dont est issu l'aluminium).

LE VERRE



POTS & BOCAUX
SANS COUVERCLE

ATTENTION
Ne pas jeter
votre verre
entre 21h
et 7h



BOUTEILLES
SANS BOUCHON,
NI CAPSULE

Dans les communes où la collecte est en apport volontaire, le Siom, avec le partenariat financier d'Eco-Emballages, met à disposition plus de 70 points de collecte supplémentaires pour le verre.

PRÈS DE 350 TONNES DE VERRE SUPPLÉMENTAIRES POURRONT, AINSI, ÊTRE RECYCLÉES CHAQUE ANNÉE !

NOTA BENE : vous pourrez localiser les emplacements de tous ces conteneurs à verre sur les sites d'information municipale et du Siom (www.siom.fr).

TRIÉ C'EST UTILE
MAINTENANT C'EST + FACILE

**+70 nouveaux
CONTENEURS
À VERRE**
à 2 pas de
CHEZ VOUS

Parce que
le verre
se recycle
à l'infini !



**Objectif
Verre :**
345 points
de collecte sur
le territoire.

**NE RIEN DÉPOSER
À CÔTÉ DES COLONNES**

www.som.fr

Avec le **som** TRIEZ POUR **RECYCLER !**

ECO
EMBALLAGES

À BALLAINVILLIERS, LA VILLE-DU-BOIS, LINAS ET MONTLHÉRY, le verre est collecté en porte à porte. Il doit donc être déposé dans les caissettes et les bacs verts.

- **Bouteilles et flacons** (jus de fruits, boissons alcoolisées, huile, vinaigre, flacons de parfum...).



- **Pots et bocaux** (yaourt, confiture, sauces, condiments, épices...).



INTERDITS

Faïence, porcelaine, verre de vaisselle, miroirs, vitres, terre cuite, poterie, pots de fleurs, ampoules à filament.



TRIEZ POUR RECYCLER

PARCE QUE LE VERRE SE RECYCLE À L'INFINI !

• **1 tonne de verre = 22 222 bouteilles de 75cl**

• Le verre brut est débarrassé de ses impuretés puis fondu à plus de 1500 degrés. Devenu calcin, il est prêt à redevenir du verre. Le plus souvent transformé en bouteilles, le verre peut également prendre n'importe quelle forme. Les bouteilles recyclées sont remplies et conditionnées au centre d'embouteillage.

• **1 tonne de calcin = 0,5 T** équivalent **CO₂ évitée**



En

... Le verre est le 1^{er} matériau consommé et le 1^{er} matériau recyclé : 100% des tonnages sont recyclés en France.

- 1 600 emplois pour le recyclage du verre (*Données 2013*).
- Chaque tonne de verre recyclée peut générer jusqu'à 130 € d'économie.

LES ORDURES MÉNAGÈRES



**VAISSELLE
& CÉRAMIQUE**



**OBJETS EN PLASTIQUE
OU AUTRES**



**DÉCHETS
ALIMENTAIRES
& TEXTILES
SANITAIRES**

● **Ce sont les déchets qui ne peuvent pas être recyclés :**

- Déchets alimentaires et organiques
(si vous n'avez pas de composteur)
- Textiles sanitaires : couches-culottes,
lingettes, mouchoirs, essuie-tout salis...
- Faïence, porcelaine, verre de vaisselles brisées...
- Miroirs, vitres cassées
- Poterie, terre cuite, pots de fleurs...
- Ampoules à filament
- Petits objets en bois, en plastique, en métal...



TRIEZ POUR VALORISER !

Une fois vidées par le camion benne dans la fosse de l'unité d'incinération du Siom à Villejust, les ordures ménagères sont brûlées.

La chaleur dégagée par leur combustion est transformée en énergie électrique et thermique.

• Les **94 187 tonnes** de déchets reçus à l'UVE du Siom en 2015 ont permis de produire :

• **106 859 MWh de chaleur** pour répondre aux besoins de chauffage et d'eau chaude sanitaire des habitants de la ville des Ulis et des entreprises du parc d'activités de Courtaboeuf.

• **24 016 MWh d'électricité** : une partie est utilisée pour les besoins de l'usine, le surplus (17 609 MWh) est vendu sur le réseau ERDF à EDF.

400 bacs d'ordures ménagères de 120 litres



Chauffage d'une maison pendant 1 an



L'UVE DU
SIOM, LEADER
ÉNERGÉTIQUE
MONDIAL.



LES ENCOMBRANTS MÉNAGERS

Pour être collectés, les objets encombrants doivent être **déposés la veille** du passage de la benne, en bordure de voie publique **et être bien rangés**.

Les encombrants autorisés

● Objets volumineux de la maison

- **Literie** : lit, sommier, matelas...
- **Mobilier** : table, chaise, armoire, buffet, commode, bibliothèque, étagère, meubles de cuisine, de salle de bain, de bureaux...
- **Sanitaire** : baignoire, bac douche, (PVC)...
- **Puériculture** : poussette, landau, siège auto, trotteur, table à langer, baignoire bébé, parc, chaise haute, lit pliant, jouets volumineux...



● Déchets issus du bricolage familial

- Porte, volet, revêtement de sol (moquette, lino, parquet, planche...)



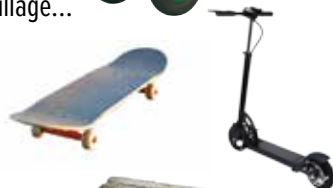
● Déchets de jardin

- **Outils** : brouette, pelle, bêche, râteau...
- **Équipement de jardin** : barbecue, parasol, mobilier de jardin, balançoire, toboggan, citerne, grillage...



● Déchets issus des activités de loisirs et sport

- Bicyclette, trottinette, skate, piscine gonflable...



● Divers

- Palette de bois, ferraille, emballages volumineux (gros cartons)...



Les encombrants non autorisés/refusés

- **DEEE (Déchets d'Equipements Electriques ou Electroniques)** : réfrigérateur, congélateur, four/micro-ondes, cuisinière, plaque de cuisson, lave-linge, sèche-linge, appareil de chauffage au gaz ou électrique, aspirateur, fer à repasser/centrale vapeur...
- **Produits Acides, Bases, Solvants liquides, Phytosanitaires, Peintures, Huiles...**
- **Pneus et batteries**
- **Déchets issus de travaux** : terre, déblais, gravats, amiante-ciment, plaque de plâtre, évier, lavabo, bidet, wc, ballon d'eau chaude, chauffe-eau, adoucisseur, fenêtre, vitre, miroir...

- **Volume maximal accepté sur la voie publique 2 m³**
- **Le dépôt, en dehors des jours de collecte, est passible d'une amende.**

TRIEZ POUR RECYCLER !

- Les encombrants collectés sont acheminés sur une plateforme pour y être triés en plusieurs catégories :
 - le mobilier d'un côté,
 - les matériaux (carton, bois ou ferraille) de l'autre,soit près de **70% du tonnage global collecté par le Siom**, sont ensuite recyclés pour constituer d'autres matériaux (bois aggloméré, acier...) **ou sont incinérés pour produire de l'énergie.**

En



... Depuis Janvier 2016, l'organisme **Eco-Mobilier** incite les fabricants et les distributeurs à vendre des mobiliers recyclables à 95% ou des meubles évolutifs, comme les lits adaptables selon l'âge des enfants.



LES DÉCHETS TOXIQUES

Ces déchets toxiques ne doivent pas être mélangés avec les autres car **ils sont dangereux** pour la santé et/ou pour l'environnement :

- **Acides** (acide chlorhydrique, sulfurique, décapants, détartrants).
- **Bases** (soude, ammoniaque, détergents...).
- **Solvants liquides** (diluants, détachants).
- **Phytopsanitaires** (pesticides, fongicides, herbicides, engrais).
- **Produits pâteux** (peintures, colles, vernis, solvants, cires...)
 - Huiles et graisses végétales (huile de friture...).
 - Huiles moteurs et hydrauliques.
- **Autres** (batteries, piles, accumulateurs, ampoules basse consommation, néons...).



INTERDITS
Amiante,
produits explosifs,
produits
radioactifs...

Solutions

- **Dépôt en déchèterie**
- **Dépôt dans les armoires DMS des Centres Techniques Municipaux** (renseignements en Mairie)
- **A noter** : Les piles usagées peuvent être rapportées dans les bornes prévues à cet effet dans les magasins ou bâtiments publics.

TRIEZ POUR RECYCLER !

Grâce au recyclage de ces produits des contaminations sont évitées.

- Une fois valorisés, certains déchets ménagers spéciaux vont permettre de produire des **batteries ou des huiles de régénération**.



LES DÉCHETS VERTS

- Herbe de tonte, feuillages, mauvaises herbes,
- Fleurs coupées,
- Branches d'arbres, de haies taillées, sapins de Noël...



Solutions

- **Composteur**
- **Dépôt en déchèterie**
- **Collecte en porte à porte**
 - 1 fois par semaine, **du 1^{er} avril au 30 novembre**.
 - Les fagots (2 maximum) ne doivent pas dépasser un mètre.
 - Les sacs (5 maximum) doivent rester ouverts.

INTERDITS
Pots de fleurs
et jardinières,
gravats, terre.



TRIEZ POUR RECYCLER !



Les déchets végétaux, d'origine organique, deviennent du **compost** permettant de nourrir le sol et les plantes.

- Les végétaux collectés par le Siom sont envoyés sur une plate-forme de compostage.



... Vous pouvez aussi composter, vous-même, vos végétaux :
le Siom organise régulièrement des formations individuelles.
(contact : Service Prévention au 01 64 53 30 00 ou prevention@siom.fr).



LES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES & ÉLECTRONIQUES

Un DEEE (ou D3E) c'est un équipement fonctionnant avec une prise, une pile ou un accumulateur, qui est usagé et dont on veut se débarrasser :

- **Gros appareils électroménagers** (lave-linge, lave-vaisselle, réfrigérateur, congélateur, four électrique, climatiseur, téléviseur, ordinateur...).
- **Petits appareils ménagers** (réveil, radiateur, ventilateur, aspirateur, cafetière, magnétoscope, caméscope, chaîne hi-fi, imprimante...).



INTERDIT
de déposer les
DEEE sur la voie
publique pour
la collecte des
encombrants.



Solutions

- **Dépôt en déchèterie**
- **Dépôt aux points de collecte DEEE.** Principalement situés dans les Centres Techniques Municipaux (renseignements en mairie) ou en déchèterie.
- **Principe du 1 pour 1 :** quand vous achetez un nouvel appareil, le vendeur a l'obligation de vous reprendre l'ancien.

TRIEZ POUR RECYCLER HIGH TECH !

FINIS les réfrigérateurs, télévisions, radios
déposés sur le trottoir avec les encombrants :
PLACE au recyclage de ces déchets.

- **Les DEEE** sont triés et démantelés afin de **séparer et valoriser toutes les matières** qui le composent (acier, plastique, cartes électroniques, tubes cathodiques...) et pour **éliminer les substances polluantes**.
- Beaucoup de sociétés et de boutiques proposent aujourd'hui des gammes de smartphones ou d'équipements informatiques issus de filières de recyclage.



● **Chez Ecodair**, par exemple, on reconditionne des écrans plats, des ordinateurs de chez Dassault, entre autres. On offre ainsi des **produits de seconde vie à un prix solidaire**, tout en **créant des emplois** d'insertion.



● Plus judicieux encore : **la « W.Afate », une imprimante 3D entièrement fabriquée à partir de déchets électroniques**. C'est la géniale invention de Woelab, un fablab togolais, et qui a été primée par la NASA. Comme quoi l'innovation ne vient pas seulement d'Europe, d'Asie ou de la Silicon Valley !

LA DÉCHÈTERIE-RESSOURCERIE DU SIOM



Vous pouvez directement déposer tous les déchets suivants :

● ENCOMBRANTS

- Plâtre
- Vitres
- PVC
- Miroirs



● GRAVATS

- Terre
- Tuiles
- Pierre, sable
- Béton
- Sanitaire



● INCINÉRABLES

● MOBILIER

- Chaises
- Literie
- Fauteuils
- Meubles
- Tables
- Rangements



● DÉCHETS DANGEREUX

- Huiles de friture, vidange...
- Bouteilles de gaz
- Peintures
- Batteries, piles
- Néons, ampoules



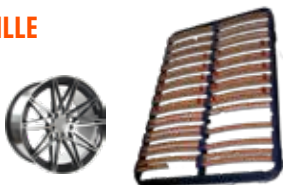
● AUTRES

- Cartouches d'encre
- Radiographies
- Seringues avec aiguilles*



● FERRAILLE

- Tubes
- Jantes
- Métaux



● DÉCHETS VERTS

● LES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES & ÉLECTRONIQUES

*ces déchets
d'activité de soin
à risque infectieux,
doivent être déposés
uniquement dans
des boîtes fermées
pour déchets
perforants.



Pour toute demande exceptionnelle, contactez-nous via l'application

SiomDirect ou par téléphone au **01 64 53 30 32**

Chemin Départemental 118 – Avenue des Deux Lacs - 91140 – Villejust

A noter

- **Accès gratuit** pour les particuliers du territoire du Siom et limité aux véhicules d'un PTAC < 3,5 T.
- Se munir d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité pour obtenir une carte d'accès.
5 passages par mois sont autorisés.
- Les professionnels et les camions plateau (bennes) ne sont pas admis.

Pour faciliter vos dépôts

- Classez préalablement les déchets par catégorie. **Les agents présents sur le site** vous guideront et vous conseilleront pour répartir correctement vos apports dans les bennes.

Ouvert 7j/7

- **Du lundi au samedi : de 9h à 17h45 sans interruption.**
- **Le dimanche** (et certains jours fériés) **de 9h à 12h45.**

TRIEZ POUR RECYCLER !

● Le Siom a créé une **ressourcerie** sur le site de Villejust avec deux containers maritimes dédiés au réemploi. Vous pouvez donc y déposer tous les objets que vous n'utilisez plus. Une fois restaurés, ils sont revendus par

Emmaüs Longjumeau.



- En moyenne, chaque année, environ **40 tonnes** sont récupérées, tous objets confondus (meubles, vélos, bibelots, vaisselle, livres, etc.).

● **Les vêtements, accessoires et chaussures peuvent être déposés dans l'une des 73 bornes** implantées sur le territoire du Siom, notamment à la déchèterie de Villejust. Une fois triés, les textiles en bon état sont vendus au profit de la solidarité (ex. boutiques Emmaüs). Ce qui ne peut pas être revendu est valorisé ou recyclé (chiffons d'essuyage, isolant thermique...).

**Un doute,
Une question ?**

**Tél. : 01 64 53 30 00
www.siom.fr**